

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°421 / DÉCEMBRE 2018

Harcèlement

Tous concernés !



ADOPTION

Le difficile passage
vers l'âge adulte

PORTRAIT

Marianne Barré,
médecin scolaire

SOMMAIRE

5 Instantanés
10 Nos coups de cœur

13

Dossier

Harcèlement

Tous concernés !

21

En pratique

ORIENTATION • L'histoire du son parfait et de sa transmission

SANTÉ • Hygiène intime. Les règles chez les filles : quelles protections utiliser ?

PSYCHO • Adoption. Le difficile passage vers l'âge adulte

ÉDUCATION • La cour de récréation : quels enjeux ?

26

Décryptage

Le livret scolaire unique

28

Regards croisés

GILLES DOWEK /
JEAN-MARC MERRIAUX

L'école a-t-elle le devoir de protéger les données des élèves ?

30

Initiative

Des avocats face aux élèves pour parler droits et devoirs

32

Nos actions

34

Portrait

Marianne Barré

édito

C'est vous, parents, qui faites cette fédération

“ Un mot pour vous tenir au courant de la vie de notre organisation. Depuis mon élection en juin dernier, la secrétaire générale et moi-même avons travaillé d'arrache-pied pour renforcer notre fédération. Réécriture du projet éducatif, un projet plus ambitieux pour nos enfants, plus proche de vous et en cohérence avec les nouveaux enjeux sociétaux. Un plan stratégique décliné sur trois ans pour permettre un nouvel essor à notre organisation. C'est vous parents qui faites cette fédération. Notre rôle : vous représenter au quotidien, agir, nous engager pour qu'enfin l'école devienne un lieu d'épanouissement où chaque enfant pourra trouver sa place. Ne nous laissons pas impressionner par les marchands d'illusion, car notre seule ambition doit être celle de l'intérêt général.



RAYMOND ARTIS
Président de la FCPE

Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) | O8, avenue Ledru-Rollin, 75544 Paris Cedex 11 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directeur de la publication et de la rédaction : Raymond Artis • Responsable de la revue : Laurence Guillerrou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne • Conception graphique :

CITIZENPRESS • Réalisation :

Alliance Partenaires Graphiques • Rédacteurs : Michèle Foin, Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé, Marianne Peyri • Infographie : David Lory • Dessin p.34 : Bénédicte Govaert • Crédits photos : iStock. Photo p.3 : Xavier Pierre.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 22 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 • mistralmédia.fr • Directeur général : Luc Leherécy.

IMPRESSION

Vincent Imprimeries • ZI du Menneton - 26, avenue Charles Bedaux BP 4229 - 37042 Tours Cedex 1
CPPAP : IO2O G 87187 Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.

Restons connectés !



Rendez-vous sur le site fcpe.asso.fr pour s'abonner à la Revue des Parents au tarif de 6 € (sans adhésion).

Suivez-nous sur



fcpe.nationale



fcpe.nationale

Des questions ?
Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr

Pages spéciales départementales : 14 ; 16 ; 21 ; 34 ; 38 ; 69 ; 73 ; 85 ; 92 ; 95.

Encart publicitaire jeté : ADL partner



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefo-france.org



Instantanés

Une sélection d'infos pour vous accompagner

ÉTUDE

Panorama des inégalités scolaires en Île-de-France



A-t-on les mêmes chances de réussir à l'école selon l'endroit où l'on vit ?

Malheureusement non, confirme la dernière étude publiée le 24 octobre 2018 par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco). Un éclairage sur les inégalités scolaires d'origine territoriale en Île-de-France éloquent : la part des enseignants de moins de 30 ans et de contractuels est trois fois plus importante dans les collèges situés dans les quartiers défavorisés ; le taux de réussite au brevet varie du simple au double entre les territoires favorisés et ceux cumulant le plus de difficultés socio-économiques.

CONCOURS

1 MÉTIER, 3 MINUTES

Pour motiver les 12-26 ans à se pencher sur l'orientation et valoriser un métier de leur choix dans des vidéos de 3 minutes, les organisateurs du concours « Je filme le métier qui me plaît » ont vu les choses en grand et ont invité l'acteur Jean Dujardin à être le président de la saison 12. Oseront-ils choisir « surfeur » ? jefilmelemetierquimeplait.tv

Apprendre à dire ce que l'on veut

Avec ses mots, Maria raconte comment Bilel l'a poussée à lui faire une fellation, alors qu'elle n'en avait pas envie. À l'in-

verse, Maréva se souvient de sa première fois avec un garçon très attentionné, qui lui a donné confiance en elle. « Dire ce que l'on ressent, demander avant, dire oui, changer d'avis... Dans le sexe, on n'a pas toujours envie de parler ou d'écouter, mais c'est indispensable pour que ce soit vraiment OK ». Les podcasts de la nouvelle campagne lancée par Santé publique France sur le consentement sont « cash », mais il était indispensable de jouer la carte de la prévention d'égal à égal.

« Ce format a été choisi car nous savons que les adolescents sont extrêmement réceptifs aux témoignages de leurs pairs. Ces récits leur permettront d'exercer leur esprit critique, de comprendre les enjeux liés au consentement et d'adopter les bons réflexes » explique Lucile Bluzat, chargée d'expertise en marketing social, unité santé sexuelle à Santé publique France.

L'éducation à la sexualité est un enjeu majeur. Car si l'âge médian d'entrée dans la sexualité s'est stabilisé ces dix dernières années (17,6 ans pour les filles, 17 ans pour les garçons) – mettant en lumière le décalage entre la réalité et certains discours médiatiques –, le Baromètre santé 2016 montre aussi que chez les 15-17 ans, 8% des jeunes filles ont déjà été confrontées à des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés contre 1% des jeunes hommes.

Un premier rapport pas toujours souhaité

Les données révèlent également que 10,7% des adolescentes ont cédé aux attentes de leur partenaire lors de leur premier rapport contre 6,9% des garçons. Aucun mode d'emploi n'existe, mais les jeunes doivent apprendre à écouter ce qu'ils ressentent, à s'interroger sur leur désir et à poser et accepter leurs limites.

+ EN SAVOIR PLUS : [Internet onsexprime.fr](http://Internet.onsexprime.fr)



On en parle !

1.

RYTHMES

La FCPE Isère a salué sur Twitter la décision de la ville de Grenoble de conserver la semaine de 4 jours et demi pour les élèves. « Les apprentissages sont favorisés le matin et c'est ce qui doit primer ! » Une résistance à contre-courant qui fait du bien.

2.

INONDATIONS



© Solidarité Laïque

Les intempéries d'octobre ont causé des dégâts considérables dans les écoles et centres de loisirs du département de l'Aude. En soutien aux élèves, Solidarité Laïque, dont la FCPE est membre, a initié un appel aux dons pour que du matériel créatif et sportif puisse être financé.

3.

SPORT SUR ORDONNANCE

Maladies cardio et cérébrovasculaires, diabète de type 2, obésité, dépression... Rien de mieux que le sport pour aider à la guérison ! La Haute autorité de santé a publié un guide pour inciter les médecins à prescrire des séances d'activités sportives à leurs patients.



SÉRIE

LA COLLAB' DE L'INFO

« L'idée, c'est d'être actif, de faire tourner tes méninges pour ne pas te faire avoir par les infos spectaculaires. Si tu veux être sûr, trouve la source. Vois si d'autres médias sérieux en parlent, et surtout fais le tri avant de partager ». Celui qui parle comme un « djeun's », c'est Axel Lattuada, créateur de la websérie *Et tout le monde s'en fout*. À ses côtés, se tient Élise Lucet, la journaliste star de France Télévisions. En duo et en cinq minutes, ils expliquent aux ados comment distinguer le vrai

du faux à l'heure de « l'infobésité », dans un tout nouveau projet intitulé « La Collab' de l'info ». La recette est simple : quinze journalistes emblématiques de la chaîne se sont associés à quinze YouTubeurs qui cartonnent pour faire le point sur les fondamentaux de l'éducation aux médias et à l'information : source d'une information, cyber-harcèlement, théorie du complot, fake news... À partager ! education.francetv.fr

PUBLICATION

Où en sont les inégalités entre garçons et filles à l'école ?

Dans une nouvelle note du conseil scientifique de la FCPE, Hélène Buisson-Fenet, directrice de recherche au CNRS, revient sur le rapport inégal qu'entretiennent filles et garçons avec l'institution scolaire. Alors que de façon générale, les filles réussissent mieux dans leur scolarité que les garçons, elles s'insèrent dans l'ensemble moins bien que ces derniers sur le marché du travail. L'auteure relève plusieurs indicateurs éclairant le phénomène d'auto-exclusion des filles des filières d'excellence : choix d'orientation des filles déterminés par le désir de se conformer aux attendus sociaux, représentations sociales implicites reprises dans les manuels et les pratiques enseignantes, répartition sexuée des rôles au sein même de l'institution scolaire.



70%

DES FILLES

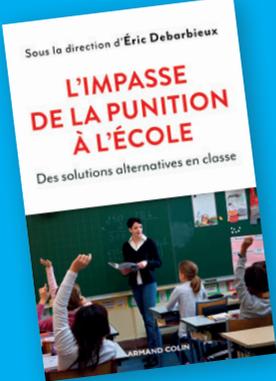
obtiennent un bac L, ES ou tertiaire, tandis que 60 % des garçons obtiennent un bac S ou STI.

(Source ministère : MEN : filles et garçons sur le chemin de l'égalité, 2018)



TÉLÉCHARGEZ L'INTÉGRALITÉ DE LA NOTE sur fcpe.asso.fr

rubrique Ce que disent les chercheurs.



LIVRE

CLIMAT SCOLAIRE

En primaire, 6 élèves sur 10 déclarent avoir été punis, dont plus d'un quart, trois fois ou plus ! Or, l'inflation punitive entraîne plus de violence qu'elle n'en résout. « À l'heure où soufflent les vents mauvais de l'antipédagogie et de l'intolérance », lisez donc l'ouvrage collectif *Les impasses de la punition à l'école*, dirigé par Éric Debarbieux...
Éd. Armand Colin, octobre 2018, 23,90 €.

CONCOURS

Découvrir les jeunes talents de la BD

Saviez-vous que Pénélope Bagieu, Catherine Meurisse, Arthur De Pins, Jérémie Moreau et beaucoup d'autres auteurs fabuleux ont été sélectionnés grâce au concours de la BD scolaire ? Pour la 45^e édition, tous les établissements scolaires et les enfants scolarisés de la grande section de maternelle à la terminale sont invités à participer jusqu'au 5 mars 2019. Les modalités ne sont pas très contraignantes : chaque participant (œuvre individuelle ou collective) devra présenter une bande dessinée (planches, strips...) en s'appuyant sur un scénario comportant obligatoirement un titre, un début et une fin. Tous les styles et tous les genres sont permis. Un jury national, réuni entre le 5 et le 11 avril 2019, décernera 40 Petits Fauves d'Or nationaux. bdangouleme.com

PLATEFORME

Évaluer ses compétences numériques sur PIX

« **D**éjà 100 000 personnes cultivent leurs compétences numériques sur pix.fr ! Alors, vous en faites partie ? » Le B2i, le brevet informatique et internet, qui attestait des compétences numériques des élèves, c'est bientôt fini. Place à Pix, nouvelle plateforme en ligne d'évaluation et de certification lancée depuis un an, qui s'adresse à tous : aux collégiens à partir de la 4^e, lycéens, étudiants, professionnels, bref à tous les citoyens. Objectif : valider 16 compétences dans cinq grands domaines : information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique.

Enrichir son profil au fur et à mesure

Inscrit avec un compte propre, chacun pourra dorénavant s'exercer régulièrement et en toute autonomie jusqu'à l'obtention de son profil. L'algorithme s'adapte au niveau de maîtrise de la personne



connectée, en proposant toujours des tests légèrement plus durs que ceux qu'ils auront déjà réussis. Si un exercice est raté, des liens vers des tutoriels explicatifs seront proposés. Pour l'année scolaire 2018-2019, la certification Pix devrait être proposée aux élèves de 3^e et aux lycéens du cycle terminal, dans les collèges et lycées volontaires, avant une généralisation progressive à compter de l'année scolaire 2019-2020.



RAPPORT

Le mauvais procès fait à l'éducation prioritaire

4%
LE BUDGET consacré à l'éducation prioritaire ne représente que 4% du total des moyens consacrés aux écoles et aux collèges.

L'interprétation des médias ne s'est pas fait attendre. À la sortie du rapport de la Cour des comptes sur l'éducation prioritaire le 17 octobre dernier, les titres étaient sans appel, pointant du doigt un système inefficace. Mais n'y a-t-il pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ? Car si au premier coup d'œil, les conclusions semblent aligner les mauvais points, le rapport ne jette pourtant pas le bébé avec l'eau du bain. Certes, l'objectif de réduire les écarts entre les élèves n'a pas été atteint, mais les dispositifs déployés ont permis de stabiliser les inégalités scolaires pour éviter qu'elles ne s'aggravent. Et les 17 recommandations formulées proposent de remédier aux faiblesses constatées, et non de remettre en cause la légitimité d'une telle politique.

+ **EN SAVOIR PLUS :** Internet.comptes.fr/fr/publications/leducation-prioritaire

Nos coups de cœur

Expos sympas, films à voir, bouquins à lire, sites à visiter...
des idées **pour toute la famille** !



MUSÉE

#EXPOAMOUR

À travers les chefs d'œuvre de Memling, Fragonard, Delacroix, ou les sculptures de Canova, Rodin et Claudel, les visiteurs contemplent tour à tour au Louvre-Lens l'adoration, la passion, la galanterie, le libertinage ou encore le romantisme. En écho à l'exposition, le 22 décembre de 14h30 à 17h30, les plus de 16 ans pourront recouvrir un mur de messages d'amour.

Internet louvre-lens.fr

ANIMATIONS

Nuit de la lecture

Lire le soir, en pyjama, en musique, en langue des signes... Le samedi 19 janvier, bibliothèques et librairies n'auront pas le droit de jouer les bonnets de nuit. Jusque tard dans la nuit et partout en France, leurs portes seront grandes ouvertes pour la 3^e édition de la Nuit de la lecture.

Internet nuitdelalecture.culture.gouv.fr



FESTIVAL

ANIMAUX LANTERNES

Ce sera l'expérience féerique de cette fin d'année à Paris. Mammouth, tigre, ours blanc, loup, girafe, requin, déguisés en géants de papier, enchanteront les visiteurs au Jardin des Plantes de 18h à 23h jusqu'au 15 janvier 2019.

Des « espèces en voie d'illumination » créées pour fasciner petits et grands.



mnhn.fr

MANÈGE

Saule et les Hoopies

Dernier arrêt au château d'Hardelot à Amiens du 1^{er} décembre au 6 janvier 2019 pour le carrousel de la designer Matali Crasset. Un drôle de dispositif musical itinérant, qui s'anime grâce aux participants, invités à pédaler et à chanter. Une comédie musicale gratuite !

Internet chateau-hardelot.fr



CINÉMA

MIRAI, MA PETITE SŒUR

Fil rouge de sa filmographie, la famille imprègne une fois de plus le nouveau long-métrage du réalisateur japonais Mamoru Hosoda. Dessins minimalistes et pointilleux à la fois apportent la douceur nécessaire à Kun, petit garçon de 4 ans, pour trouver sa propre identité à l'arrivée de sa petite sœur. Émouvant, forcément.

Sortie Le 26 décembre 2018.

Joie de vivre sur grand écran

EXPOSITION

Dès l'entrée, on enfle le costume de Fred Astaire ou un canotier qui rappelle le chapeau de la célèbre Mary Poppins. Bienvenue à la nouvelle exposition de la Philharmonie de Paris consacrée aux comédies musicales ! Le casting des stars qui chantent et dansent, l'écriture des scénarios de leur vie rêvée, la composition de la musique, la conception des décors, costumes et chorégraphies

qui créent l'enchantement... les moindres détails de ce genre universel, né dans les années 20, sont dévoilés au public. Casques et bornes interactives permettent de se replonger dans les films les plus célèbres, et l'atelier claquettes est le must ! Jusqu'au 27 janvier 2019.

Internet philharmoniedeparis.fr



CINÉMA



Pachamama

Envie d'un dépaysement de toute beauté ? Allez donc au cinéma suivre l'épopée de Tepulpai et Naïra, deux petits Indiens de la Cordillère des Andes, qui partent à la poursuite de la Pachamama, totem protecteur de leur village. Une ode à la nature, mise en relief par l'avidité des conquistadors.

Sortie Le 12 décembre 2018.
Durée : 1h10.

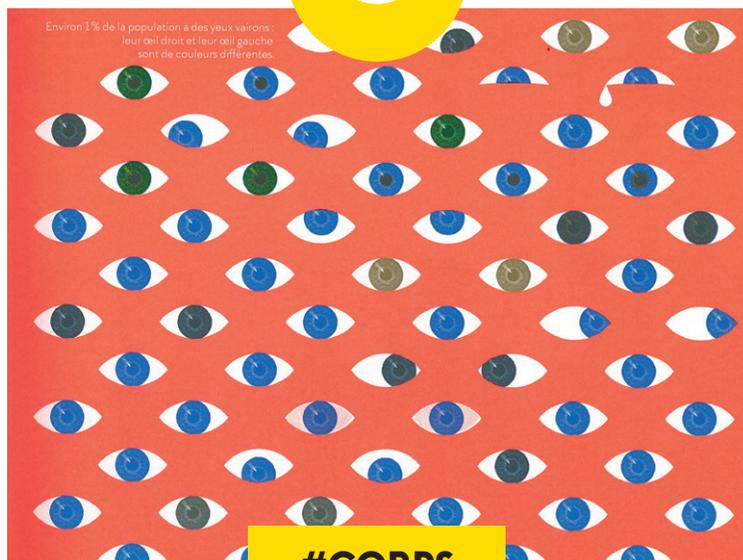


FÊTES

LE FABULEUX VILLAGE

Chaque hiver, des elfes, sirènes, ondines, sorcières, fées, farfadets et autres lutins envahissent le centre-ville d'Évian-les-Bains. Et autour de ces sculptures en bois flotté – pour certaines monumentales –, musiciens, conteurs et comédiens professionnels donnent libre cours à leur imagination. Ici, rien n'est à vendre, tout est à rêver. Du 15 décembre au 6 janvier 2019.

+ Retrouvez le détail des temps forts sur lefabuleuxvillage.fr



#CORPS

Obsession de la société contemporaine, le corps fait aussi l'objet d'une toute nouvelle attention en matière culturelle. Voici deux expositions et un album jeunesse dans la tendance.

EXPOSITION

MICROBIOTE

Nouveau défi relevé pour la Cité des sciences et de l'industrie, qui a réussi à transposer en exposition le best-seller de Giulia et Jill Enders, *Le charme discret de l'intestin*. Un voyage dans le labyrinthe du système digestif vous attend pour découvrir l'importance du microbiote, flore intestinale considérée aujourd'hui comme un « deuxième cerveau ».

Du 4 décembre 2018 au 4 août 2019.

ALBUM

DANS MES YEUX, JE VOIS TOUT

Après le jaune fluo pour la mécanique de l'oreille, le talentueux duo ukrainien, Romana Romanyshyn et Andriy Lesiv, choisissent le rose fluo pour scruter un autre sens : la vue. Ils ne laissent aucun aspect du sujet dans l'ombre : fonctionnement de l'œil, champ de vision, illusions d'optique, quadrichromie...

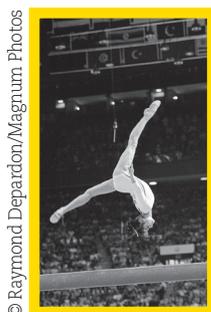
Dès 7 ans, éd. Rue du monde, 19,80 €.

PHOTOGRAPHIE

SPORT ET HISTOIRE

« Au bord des stades olympiques, j'ai un peu eu l'impression de devenir moi-même un athlète. » Jusqu'au 17 février 2019, le Musée national du sport à Nice présente 130 clichés du reporter Raymond Depardon, qui a couvert les Jeux Olympiques de 1964 à 1980. À contempler : le corps des athlètes, leurs émotions, et à travers eux, de grands moments d'histoire.

museedusport.fr



© Raymond Depardon/Magnum Photos

dossier

HARCÈLEMENT SCOLAIRE



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. 700 000 élèves victimes de harcèlement
2. Apprendre à distinguer moqueries et violence répétée
3. Parce qu'en parler, c'est déjà agir



Harcèlement

Tous concernés !

En 2015, l'Éducation nationale a fait de la lutte contre le harcèlement scolaire **une priorité**. Depuis, la parole s'est libérée mais des cas, modérés et sévères, persistent. La journée de lutte contre cette violence, chaque premier jeudi du mois de novembre, est l'occasion de rappeler que la vigilance est de mise et la prévention, pour comprendre et agir, essentielle.

Texte :
ANNE-FLORE HERVÉ

Une priorité nationale

« **V**otre fils doit s'endurcir pour apprendre à vivre. » Olivier Laurendeau, président de l'Association contre les violences scolaires et extrascolaires dans le

Maine-et-Loire (ACVS 49), se souvient très bien de ces paroles prononcées par le collègue lorsqu'ils ont voulu alerter, avec sa femme, sur les brimades que subissait leur enfant. Les moqueries avaient commencé dès le CP. « Du CM2 à la 3^e, les violences verbales n'ont plus cessé. » Jusqu'à l'agression physique. « Notre fils a fait une tentative de suicide en février 2012. »

À cette époque-là, le terme « harcèlement scolaire » commence tout juste à faire son apparition. Il désigne une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Les faits ne sont pas nouveaux mais ils sont encore minimisés ou niés, car la violence dans l'enceinte scolaire dérange.

Depuis, grâce notamment aux travaux d'Éric Debarbieux, spécialiste du climat scolaire, le phénomène est analysé, chiffres à l'appui. En 2013, une enquête fait état de 700 000 élèves victimes de harcèlement, dont la moitié de manière sévère. En 2015, la lutte contre cette violence devient une priorité de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, si « le nombre de collégiens déclarant un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement est en légère baisse par rapport aux autres années (5,6 % en 2017) », la vigilance est de mise car il continue à faire des ravages, notamment dans sa forme virtuelle appelée cyber-harcèlement. L'immédiateté des réseaux sociaux rend la violence plus puissante et l'isolement de la victime immense...

Victime et agresseur tous deux en souffrance

Les cas les plus sévères, qui instaurent une relation humiliante de dominant à dominé dans la durée, ont des conséquences psychologiques dramatiques lorsqu'on ne les traite pas. « Les risques de tentative de suicide sont multipliés par quatre à l'adolescence quand le harcèlement s'est déroulé dans l'enfance, rappelle Nicole Catheline, pédopsychiatre et présidente du conseil scientifique de la Société française de



« Les risques de tentative de suicide sont multipliés par quatre à l'adolescence quand le harcèlement s'est déroulé dans l'enfance. »

— NICOLE CATHELIN, PÉDOPSYCHIATRE

30 20

CE NUMÉRO VERT

« Non au harcèlement » est une plateforme d'écoute qui transmet, avec l'accord des appelants, les situations de harcèlement aux 300 référents harcèlement de l'Éducation nationale.

psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SFPEA). Quant au harcèlement à l'adolescence, il multiplie par deux le risque de dépression chronique à l'âge adulte. » Autres conséquences constatées : des troubles post-traumatiques et des difficultés à vivre ensemble. « Ces dernières peuvent concerner autant la victime que l'agresseur », pointe la spécialiste.

D'un côté, le souffre-douleur « qui ne comprend pas, qui a honte et qui finit par s'attribuer les critiques des autres en perdant son propre sens critique », analyse la pédopsychiatre. De l'autre, l'auteur des insultes, « dérangé par la différence. Il attaque l'autre pour évacuer une tension interne. Il éprouve un sentiment de pleine satisfaction renforcée par le groupe. Sa faille personnelle (je ne supporte pas les gros, par exemple) devient quelque chose d'universel ».

L'un comme l'autre sont des enfants en pleine construction identitaire et ils ne mesurent pas ce qui se joue. Les deux ont besoin d'être aidés du point de vue psychologique. « Une victime peut d'ailleurs devenir agresseur et vice-versa », précise Nicole Catheline. Dans le premier sens, c'est facile à comprendre. Ça

« Il faut résoudre les situations au cas par cas, privilégier les échanges et prendre en compte la parole des enfants. »

— OLIVIER LAURENDEAU, PRÉSIDENT DE L'ACVS 49

l'est moins dans l'autre. « Quand le groupe ne légitime plus la faille de l'agresseur, ce dernier se retrouve alors fragilisé et il peut devenir victime », explicite la pédo-psychiatre.

L'importance du discours commun

Comment éviter d'en arriver là ? « En intervenant avant que les situations s'enveniment. Il faut arrêter de dire aux enfants : "Ne te mêle pas de ce qui ne te regarde pas". Quand l'un de leurs camarades est en danger, ils ont au contraire le droit de s'en mêler », poursuit Nicole Catheline qui ajoute : « On ne peut pas résoudre une situation de harcèlement uniquement en envoyant l'enfant voir un thérapeute. La communauté éducative doit aussi prendre sa part de responsabilité. » Cela passe par un discours commun et partagé par tous. Et par un travail de prévention sur le terrain.

« Les parents ne sont pas encore assez informés », constate Nezha Tachez, administratrice au sein de la FCPE de l'Hérault et responsable du secteur de Béziers. Suite à une situation de harcèlement dans un lycée, le conseil départemental FCPE a organisé une conférence

en mars avec l'Association d'information et d'aide aux victimes (Adiav) pour expliquer le phénomène. « Moi-même, j'ai appris énormément à cette occasion », admet-elle. Plus de 70 parents étaient présents « mais un seul chef d'établissement », déplore Nezha Tachez. Même constat pour Virginie Mareau de la FCPE du Maine-et-Loire qui n'a pas attendu qu'un cas se présente pour organiser une conférence avec l'ACVS 49 sur cette thématique en mai. « Aucun personnel enseignant n'est venu. En revanche, de nombreux parents ont emmené leurs enfants. Une majorité d'entre eux ont appris ce jour-là qu'il existait un référent académique harcèlement », remarque Virginie Mareau.

Surtout, les parents ont pu aborder la question de la gestion du harcèlement au cas où leur enfant serait impliqué. « Ce n'est pas une guerre d'adultes, rappelle Olivier Laurendeau, président de l'ACVS49. Ce sont des enfants avec une problématique qu'il faut résoudre au cas par cas, en privilégiant les échanges et en prenant en compte leur parole. » Le but étant de tout faire pour qu'ils puissent se recroiser par la suite, sans souffrance, dans le même établissement.



EN 2017, 18 % DES COLLÉGIENS déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable. Ils sont aussi 11 % à déclarer avoir été insultés ou humiliés via ces nouvelles technologies. (Source : Depp, décembre 2017).

L'AVIS DE LA FCPE

LE HARCÈLEMENT, PARLONS-EN !

Tout enfant peut être confronté à une situation de harcèlement au cours de sa scolarité, qu'il soit victime, agresseur ou témoin. La FCPE informe les parents et leur donne des clés pour comprendre, repérer et agir : localement, en proposant aux parents des conférences avec des associations, mais aussi nationalement. En 2017, la FCPE s'est associée à la MAE et Tralalere pour réaliser cinq vidéos

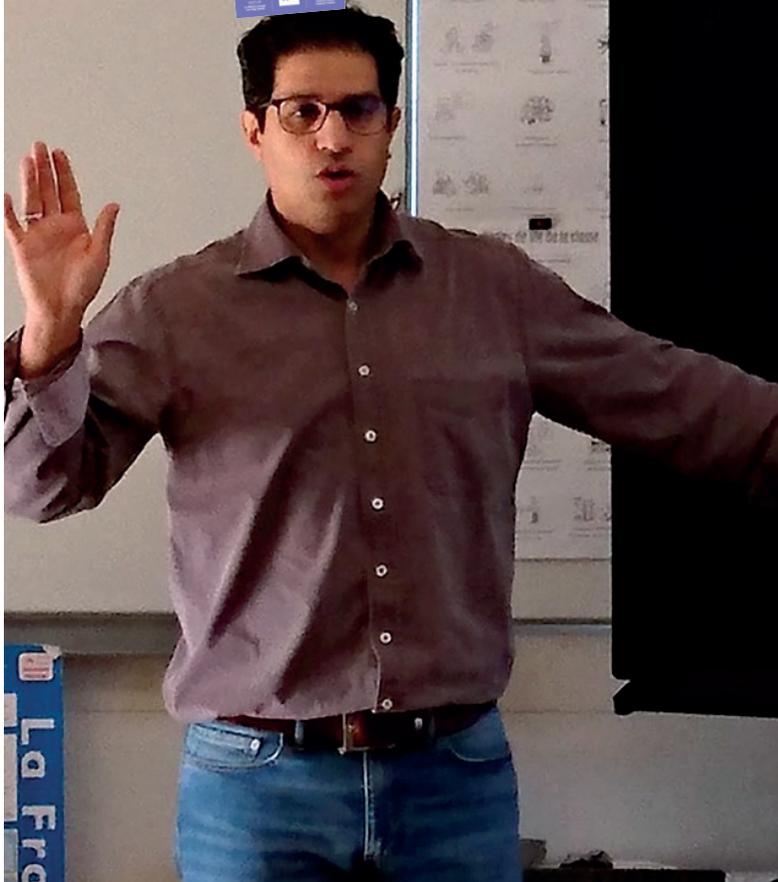
d'environ deux minutes sur le harcèlement scolaire à l'intention des parents. Comment sensibiliser son enfant ? Comment détecter une situation de harcèlement ? Comment lui en parler ? Comment y mettre fin ? Comment agir contre le cyber-harcèlement ? Dans chaque animation, des pistes de réponses sont proposées. Retrouvez-les sur la chaîne Youtube « Parents, parlons-en ».



EN SAVOIR PLUS :

Internet À télécharger : des guides pédagogiques sur le site Non au harcèlement, mis en ligne par le ministère de l'Éducation nationale : nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/guides/
Librairie Le harcèlement scolaire de Nicole Catheline, Que sais-je ?, PUF, 2018, 128 pages, 9 €.





Question Choix unique

Quelle est la première cause de moqueries et de violences à l'école ?

1. Une différence de langage
2. Le style vestimentaire
3. L'obésité
4. Le handicap
5. Une origine étrangère

Accompagner parents sur le chemin de l'école



“On aborde le sujet de la violence

Samir Oufir est chargé de prévention à la MAE solidarité. Il intervient sur le thème du harcèlement scolaire dans les établissements primaires et secondaires de douze départements du Sud-Ouest. Son but ? Amener les élèves à définir par eux-mêmes une situation de harcèlement.

“**J**e me souviens d'un élève de CM1 qui, à la fin de mon intervention, s'est écroulé en larmes. Il se moquait d'un autre élève avec des mots tous les jours. Il a compris au cours de la séance qu'il avait un comportement de harceleur et prenait conscience de la souffrance qu'il occasionnait. Il était inconsolable. » Samir Oufir, chargé de prévention à la MAE solidarité et intervenant¹ n'est pas près d'oublier cette scène qui s'est déroulée en mars 2017 dans une école des Landes. Elle prouve une nouvelle fois que ses interventions préventives dans les classes libèrent la parole des

élèves. Depuis deux ans, il sillonne douze départements du Sud-Ouest pour aller à la rencontre des écoliers, des collégiens et des lycéens à la demande des établissements. « La prévention, c'est la clef. Il m'arrive de retrouver au collège des élèves que j'ai rencontrés en primaire. Ils sont désormais capables de distinguer des situations de harcèlement et savent comment agir. » Les séances qu'il mène avec les cycles 3 sont rythmées avec une méthodologie et des outils appropriés. Elles ont pour but de faire prendre conscience aux élèves de ce qu'est le harcèlement et de les faire réfléchir sur ses conséquences. À chaque début de séance, Samir présente à la classe une image figée tirée du début de l'épisode *Torero du Préau* de la série *Vinz*

« Au-delà d'une fois, bonjour les dégâts ! » : La série Vinz et Lou, créée par Tralalere en 2006, permet d'aborder les grands enjeux de société avec les 7-12 ans : parcours guidés, vidéos et activités interactives sur 8 thématiques, et notamment le harcèlement et ses signes : séduction et emprise ; répétition et progression ; exclusion et culpabilisation.



LA PAROLE À ...

« C'est important de sensibiliser les enfants dès l'école primaire. À cet âge-là, ils ne sont qu'au stade de la moquerie et les équipes éducatives arrivent à résoudre les problèmes rapidement. Mais ils ignorent encore ce que sont le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement. Savoir que ça existe, qu'il ne faut pas le faire, ni le subir, leur permettra d'agir ou de réagir au collège, s'ils se retrouvent confrontés à de telles situations. »

—
MARC BEGARIES, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES-BREL À POITIERS

« dans sa globalité »

et Lou et propose un jeu pour illustrer la notion de rumeur. On y voit une cour d'école avec un élève de dos, ainsi que Vinz et ses copains, dont l'un est en surpoids. La règle est simple : les élèves se transmettent entre eux une information non vérifiée, ce qui amène à parler du ressenti de la victime face à des détracteurs.

Ne pas banaliser la violence verbale

« Avant de parler de harcèlement en particulier, on aborde la violence dans sa globalité », explique Samir Oufitir. Parmi les situations qui occasionnent le plus de moqueries, l'obésité et le handicap décrochent les deux premières places. « Souvent, pour eux, traiter quelqu'un de

gros, ce n'est pas une insulte. Cette banalisation de la violence verbale, c'est le début du glissement. »

Le dessin animé projeté en plusieurs séquences l'illustre parfaitement. Ça commence par une sorte de compliment : « T'es costaud toi ! », qui dérape vite en une comparaison : « Un vrai bœuf », beaucoup moins élogieuse. « Mais quand on ne voit qu'un acte isolé, on ne mesure pas la situation de harcèlement », rappelle Samir Oufitir. Puis, la comparaison se transforme en injure : « Eh, le gros bœuf ! »

Au fur et à mesure que les échanges s'installent entre chaque séquence, les enfants prennent conscience que les petites moqueries qui se répètent ne peuvent plus être considérées comme de la simple

taquinerie. « À ce moment-là, ils sont capables de définir par eux-mêmes le harcèlement et de le distinguer. »

Une fois que la notion est comprise, Samir Oufitir explique aux élèves les différentes formes de harcèlement : « De sa forme verbale et morale au cyber-harcèlement en passant par la violence physique, le racket et le sexisme. Après, on parle des conséquences. » Avant de terminer par une liste de recours sans « discours moralisateur, insiste Samir Oufitir. Mais j'insiste sur le témoin dont le rôle n'est pas de balancer, mais d'alerter. »

(1) Samir Oufitir intervient également auprès des parents à leur demande et auprès des futurs professeurs des écoles dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé).

Une dynamique de groupe

La chercheuse Stéphanie Rubi a travaillé sur les déviances et les violences scolaires. Elle décrypte le comportement des enfants qui commettent des actes de harcèlement.



Dans le cadre scolaire, qu'entend-on derrière le mot harceleur ?

Il faut se méfier de la qualification de harceleur à l'école. Il y a des enfants qui commettent temporairement des actes de harcèlement mais, pour autant, ce ne sont pas des « harceleurs nés ». On est plus sur des comportements déviantes à un moment donné que sur des marqueurs identitaires.

Pourquoi un enfant se met-il à commettre des actes de harcèlement ?

Il y vient progressivement sans forcément s'en rendre compte. Souvent, on a affaire à des dynamiques de groupe. Au départ, l'enfant suit les autres sans vouloir forcément nuire. Puis, il va se rendre compte que son comportement oppressif a une incidence sur les autres. Il en tire un gain identitaire car son auditoire lui renvoie une image valorisante de lui-même avec respect et déférence. Toute la difficulté ensuite va être de l'extraire rapidement de cette voie déviante.

Prend-il conscience du rôle nocif qu'il joue sur l'autre ?

Oui et non. Il y a des éléments dans l'interaction entre lui et sa victime qui viennent neutraliser les règles du vivre ensemble alors que l'enfant les connaît parfaite-

ment et y adhère. Mais dans son cas, il se défend en disant qu'il se devait de réagir ainsi parce qu'il estime avoir été agressé et il minimise le sentiment de la victime. Tout le travail des adultes va consister à lui présenter les autres perspectives et les autres lectures de la situation.

Quel est le rôle du groupe ?

Le groupe, en tant qu'audience, pousse l'enfant à se retrancher dans sa position pour ne pas perdre la face, notamment quand un adulte s'en mêle. Mais il peut aussi avoir un autre rôle si on le responsabilise et si on le rend davantage engagé. La plupart des situations de harcèlement sont résolues par l'intervention d'un pair, sans présence d'adulte. Mais encore faut-il au préalable lui avoir donné des arguments et des outils.

Que peut faire l'institution pour remédier au harcèlement scolaire ?

D'abord travailler sur le climat scolaire. Les injustices, le flou, les dysfonctionnements, instaurent un cadre défectueux. Les élèves n'ont plus confiance et se démenent comme ils peuvent. C'est la loi du plus fort qui s'installe et corrélativement des situations de harcèlement. Ensuite, clarifier le discours sur le sujet du harcèlement et le partager avec toute la communauté éducative, y compris les parents. Enfin, observer les enfants et les adolescents, individuellement et en groupe, pour repérer les comportements. Les situations de violence, qui tournent au harcèlement quand elles se répètent, sont repérables dans la gestuelle, dans les mots, dans l'occupation de l'espace. Réagir vite permet de les désamorcer.



STÉPHANIE RUBI

Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Bordeaux Montaigne



Des supports pour lutter contre le harcèlement

Un concours

L'Éducation nationale et la MAE ont créé depuis six ans le concours Non au harcèlement qui s'adresse aux élèves de cycle 3 et 4 ainsi qu'aux lycéens. Le principe est de créer une vidéo ou une affiche sur le thème du harcèlement scolaire. La date limite de l'envoi des créations est fixée au 25 janvier 2019.

Un livre

Dans *De la rage dans mon cartable*, Noémya Grohan raconte ses années collège : les brimades, l'isolement, le poids de la honte, les reproches faits à soi-même, l'indifférence du monde enseignant, la perte progressive de confiance, la tentation de tout casser et l'envie d'en finir avec cette vie de souffrance... (Le livre de poche, 160 pages, 4,90 €, dès 11 ans).

Un jeu de l'oie

Il a été conçu en 2015 par des lycéens

béthunois et s'adresse aux 9-11 ans. Il leur permet de s'informer et de s'interroger, pour savoir comment réagir en cas de violences à l'école. Cette année, une version pour les 12-15 ans a été lancée par la MAE avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. Objectif : prévenir le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe.

Des associations

Génération solidaire : Créée en 2013 par Noémya Grohan, l'association a pour but de briser la loi du silence.

Association Marion la main tendue : Elle porte le prénom de Marion Fraisse qui s'est suicidée en 2013 à l'âge de 13 ans. Sa mère, Nora Fraisse, en est la présidente.

Association contre les violences scolaires et extrascolaires 49 : L'association a été désignée référent harcèlement de la ville d'Angers.

FAQ DES PARENTS

QUAND SENSIBILISER MON ENFANT ?

Il est essentiel de ne pas attendre d'être pris dans une situation de harcèlement pour en parler avec lui et rebondir dès que l'occasion se présente.

QUELS SONT LES SIGNES DU HARCÈLEMENT ?

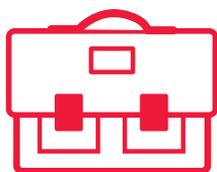
Maux de ventre, notes en baisse, troubles du sommeil ou/et de l'alimentation, isolement, accès de colère... Tout changement de comportement doit vous alerter. Et vous interroger : Est-il en danger ? Met-il en danger un autre enfant ?

QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST HARCELÉ ?

Si vous pensez que votre enfant est victime de harcèlement, prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée au plus vite afin d'exposer en détail ce que subit votre enfant. Contactez également les délégués de parents d'élèves. Vous pouvez aussi prévenir le référent harcèlement académique.

LE TERME HARCÈLEMENT SCOLAIRE EST-IL RÉCENT ?

Les décideurs politiques et l'opinion publique l'utilisent depuis 2011-2012. C'est la traduction de l'expression anglaise *school bullying* utilisée par les scientifiques dans les années 1990. Pour Éric Debarbieux, spécialiste de la violence à l'école, le terme exact est « victimisations hétérogènes ». Mais pour faire comprendre au plus grand nombre de quoi on parle, le terme « harcèlement » est davantage compréhensible.



6 % des collégiens ne se sont pas rendus au collège au moins une fois dans l'année car ils avaient peur de la violence (Depp, 2018).



L'histoire du son parfait et de sa transmission

L'opérateur du son manipule des données numériques et s'assure de **la qualité du son** pour différents médias. Une activité complexe passionnante.

Texte : ALEXANDRA DEFRESNE

« **L**e centre distributeur de modulations (CDM), on peut dire que c'est la tour de contrôle de Radio France au niveau de l'audio. Mon rôle, en tant qu'opérateur du son, c'est de jouer les intermédiaires. Je récupère la matière envoyée depuis le festival des Vieilles Charrues par exemple, je vérifie la qualité, je l'améliore si besoin, et je redispache le tout aux opérateurs assis derrière les consoles dans les studios de nos différentes chaînes, pour une émission en direct ou enregistrée ». Julien Authias, 38 ans, est une sorte d'aiguilleur... du son. Dans la grande salle « où il y a des écrans et des ordinateurs dans tous les sens », son activité quotidienne est très technique. Il configure les machines et lance des procédures de vérification selon le type de sons reçus et le rendu qui est attendu à l'antenne. « Nous avons différents algorithmes. Il n'y aura pas la même bande passante pour un journaliste qui commente un match de foot en direct, ou pour la captation d'un concert à la Philharmonie », détaille Julien. Le travail semble plutôt rébarbatif ? « Pas du tout, rétorque-t-il.

Le matin, en arrivant, on ne sait jamais à quoi s'attendre, car nous dépendons beaucoup de l'actualité. Coupe du monde de foot, inondations, guerre qui éclate, si les journalistes sortent beaucoup en reportage, il nous arrive de traiter une trentaine de sons en même temps ».

Des compétences spécifiques selon les secteurs

Autre motif qu'il invoque pour défendre l'attractivité du métier : l'évolution effrénée des nouvelles technologies. Il a, en effet, suffi de quelques décennies pour mettre au rebut le Nagra¹, qui était l'inséparable compagnon de route des journalistes radio. Pour les opérateurs du son du CDM, les formations sont donc régulières.

« C'est tout de même difficile de raconter par le détail en quoi consiste le métier d'opérateur du son, poursuit Julien, car selon les domaines dans lesquels on exerce, nous avons des compétences spécifiques. Au sein de Radio France, il y a énormément de diversité. On peut citer les techniciens qui sont en studio, ceux qui sont sur le terrain, ou encore ceux qu'on appelle "les

3 QUESTIONS À SE POSER

1.

J'aime le son ?

« Cela peut paraître bête, insiste Julien, mais tous les professionnels autour de moi ont quelque chose qui les rapproche de la musique ». Bref, les non passionnés ont tout intérêt à passer leur chemin.

2.

Suis-je assez tenace pour braver les obstacles ?

« J'ai été marqué par une phrase d'un de mes professeurs en école du son : "Ce ne sont pas les plus forts qui réussiront, mais les plus débrouillards". Il avait mille fois raison. Malgré 50 CV envoyés, ça n'a pas été simple de décrocher mes premières piges dans une boîte de production. Il faut aller à la rencontre des gens et se créer un réseau, sinon c'est compliqué ».

3.

Ai-je envie de travailler en horaires décalés ?

« Mon service est ouvert 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. La radio, ça ne s'arrête jamais. Donc oui, il faut être prêt à travailler de nuit ou les week-ends ». Et à la télé, au cinéma, dans les salles de spectacle, même combat...

grandes oreilles", des ingénieurs très pointus en acoustique ». Et les perspectives d'emploi ne s'arrêtent pas là, puisque les professionnels du son sont aussi indispensables à la télévision, dans les salles de spectacle, sur les plateaux de cinéma, pour les jeux vidéo... Avec tous le même point commun, un casque sur les oreilles ? « Non, s'amuse Julien. Moi, quand j'écoute un truc, c'est, à la maison, avec une très bonne chaîne hi-fi ».

(1) Magnétophone à bande créé en 1951 par Stefan Kudelski, ingénieur polonais.

Liens utiles

Sites web

- ens-louis-lumiere.fr ; femis.fr ; conservatoiredeparis.fr ; ina-expert.com.

En pratique

Hygiène intime

Les règles chez les filles : quelles protections utiliser ?



Alors que les protections hygiéniques sont accusées de contenir des **substances toxiques**, comment conseiller les jeunes filles dans leur choix ?

Texte : MARIANNE PEYRI

Les cup ou coupes menstruelles, les culottes doublées, les éponges menstruelles... De nouveaux produits de protection féminine ont fait leur apparition ces dernières années dans les rayons. Leur premier argument est d'être surtout plus « écologiques », ces derniers produits lavables et réutilisables ne générant pas de déchets. Sont-ils pour autant adaptés aux jeunes filles ayant leurs premières règles ?

La cup, cette coupe en silicone ou latex qui se place à l'intérieur du vagin pour récolter le sang, reste délicate à positionner sur le col et les parois vaginales. Elle demande une bonne connaissance de son corps qui ne va pas forcément de soi à l'adolescence et implique également, en début de cycle, tout un protocole de stérilisation, puis de vidage-nettoyage complexe ou qui peut rebuter. De même, les serviettes lavables, qui se fixent grâce à un bouton-pression sous la culotte ou les culottes doublées,

nécessitent un rinçage à l'eau avant un passage en machine.

L'usage de serviettes hygiéniques, assez fines et performantes aujourd'hui, moins intrusives, reste le mode de protection le plus conseillé, notamment pour les plus jeunes, certaines filles pouvant être réglées dès l'âge de 10 ans. Le recours au tampon peut être temporaire pour le sport ou la piscine. Si l'adolescente est plus âgée, à l'aise avec son corps ou souffre d'irritations dues au port de serviettes, on peut alors l'orienter vers l'usage de tampons, à base de coton biologique de préférence (voir encadré). Avec comme message important à donner : changer de tampons toutes les 3 à 4 heures pour des raisons hygiéniques et privilégier de fait des serviettes la nuit. Au-delà de 8h de port, il existe un risque très rare, mais qu'il faut connaître, de syndrome du choc toxique (SCT), une infection bactérienne due au staphylocoque doré pouvant entraîner notamment

PRIVILÉGIEZ LE BIO !

En France, il n'existe pas de réglementation encadrant la composition et la fabrication des protections féminines. En 2016, 60 Millions de consommateurs révélait la présence de résidus de substances toxiques. En juin 2018, l'Anses a conclu à une « absence de risque sanitaire », mais a confirmé la présence de pesticides, tels le lindane et glyphosate, mais également de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de phtalates...

De nombreux scientifiques tirent donc la sonnette d'alarme sur la nocivité de ces perturbateurs endocriniens qui peuvent provoquer dérèglements hormonaux, infertilité, troubles du comportement, cancers... Il est dès lors plus prudent d'utiliser des protections à base de coton bio – malgré leur coût plus élevé – ou sans parfums, sans colorants, ni additifs.

une septicémie. Autant dès lors acheter plutôt des tampons à faible capacité d'absorption pour les renouveler plus souvent. Cependant, c'est bel et bien à votre fille de tester et de choisir ! La variété des modes de protection permet justement à chacune de faire son choix.

— Avec l'aide de **Béatrice Guigues** du Collège national des gynécologues et obstétriciens français.

Liens utiles

Sites web

- Le site de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : www.anses.fr
- www.60millions-mag.com

En pratique



Adoption

Le difficile passage vers l'âge adulte

Parce qu'elle réactive le passé, l'adolescence des enfants adoptés est bien souvent **une période compliquée** à gérer pour les parents. Décryptage.

Texte : ÉMILIE GILMER

Rébellion, transgression des règles... Tous les adolescents traversent une période agitée. Mais de l'avis des professionnels qui travaillent aux côtés des familles adoptives, cette période est globalement plus longue et plus intense chez les enfants adoptés. « C'est un moment où l'histoire première de l'enfant se réveille, remarque Françoise Toletti, membre de l'équipe « accompagnement à la parentalité » auprès de l'association Enfance & familles d'adoption (EFA). Le jeune souhaite prendre son autonomie, trouver d'autres sources d'identification, mais cet élan s'accompagne de la peur d'être de nouveau abandonné. » Une angoisse qui se traduit bien souvent par des comportements excessifs (conduites à risques, fugues, etc.).

« Le but inconscient est de tester le lien avec les parents, s'assurer qu'ils seront toujours là, indique la professionnelle. Le problème, c'est que ces jeunes souffrent bien souvent d'un déficit d'estime de soi, compte tenu du rejet dont ils ont été l'objet étant petit. Résul-

tat, ils s'accordent peu de valeur et se mettent plus facilement en danger... ».

Échanger devient alors impérieux

Face à cette situation, les parents se trouvent largement désemparés. « Ce sont des familles qui ont veillé durant de longues années à soigner le lien d'attachement avec leur enfant, souligne Françoise Toletti. Et soudainement, ils ont le sentiment que tout vole en éclat. » À ce moment-là, échanger avec d'autres familles devient alors utile, voire impérieux. En se rendant, par exemple, dans des groupes de parole ou des ateliers parentalité, comme ceux que Françoise Toletti anime en Savoie et en Isère : « C'est un moyen pour les parents de réaliser qu'ils ne sont pas seuls et que les autres vivent des choses similaires, note l'experte. De plus, lorsque des parents d'enfants plus grands sont présents, ils permettent aux autres de se projeter dans l'avenir et de comprendre que cette période, qui est presque un passage obligé, finira par s'apaiser. »



AVIS D'EXPERT



CÉCILE DELANNOY,
auteure

« Le conseil à donner aux parents adoptifs est de se préparer à ce que leur enfant, à un moment ou à un autre, se pose la question de ses origines. Car, malgré l'affection et la loyauté qu'il porte à ses parents adoptifs, ce questionnement identitaire est inévitable. Le parent de naissance existe toujours dans un coin de sa tête et ressurgit périodiquement, et plus précisément au moment de quitter l'adolescence, lorsque l'enfant doit se définir lui-même en tant que jeune adulte. Le "rôle" du parent adoptif est de ne pas dramatiser les choses, d'accepter le dialogue et surtout de ne pas faire vaciller les valeurs transmises depuis l'enfance. Quoi qu'il en soit, elles constituent un point d'ancrage pour l'adolescent. Il faut aussi avoir à l'esprit que ces jeunes sortent plus lentement que les autres de l'adolescence. Autrement dit, ils continuent à évoluer entre 20 et 30 ans. Il faut donc être patient, ne pas flancher et ne pas se décourager. »

En pratique



Liens utiles

Sites web

- adoptionefa.org, ligne d'écoute : 01 40 05 57 79.
- lavoixdesadoptes.com

Livre

- *Au risque de l'adoption : une vie à construire ensemble*, de Cécile Delannoy, éd. La Découverte, 2008, Poche, 12 €.



La cour de récréation : quels enjeux ?

Micro-société, espace et lieu de liberté... Le temps de la récréation est précieux et fondamental pour la construction des enfants. À condition que le climat scolaire contribue à son bon déroulement.

Texte : ÉMILIE GILMER

Le quotidien d'un enfant est rythmé par des consignes et des règles à respecter.

Se lever à telle heure, s'habiller, écouter en classe, faire les devoirs, etc. Seule une parenthèse lui permet de souffler : la récré ! « La récré est un espace physique et psychique qui se caractérise par la liberté qu'elle procure, remarque Christine Brisset, maîtresse de conférences en psychologie à l'université de Bordeaux. C'est un temps où les enfants soufflent et se défoulent, communiquent, négocient et inventent des règles qui leur appartiennent. »

Ce qui s'y joue n'est d'ailleurs pas anodin : l'enfant y développe sa motricité (fine et globale), ses capacités cognitives (il développe au travers du jeu des notions mathématiques) et ses compétences sociales et affectives (le sentiment d'appartenance à un groupe, le sentiment d'efficacité personnelle, l'estime de soi : « je suis capable de participer à un jeu collectif », « je suis capable de descendre le toboggan », etc.).

Mais attention, qui dit liberté ne dit pas anarchie, loin s'en faut. « Les règles qui régissent la récré doivent être cohérentes avec celles apprises en classe, sinon l'enfant ne s'y retrouve pas », observe Christine Brisset. Des règles qui obéissent néanmoins à une autre logique que celle imposée par les adultes et se créent essentiellement dans le jeu, par exemple des jeux d'imitation : un enfant qui endosse le rôle de la maîtresse ou du policier et qui indique aux autres ce qu'ils ont ou n'ont pas le droit de faire.

Les prémisses du vivre ensemble

Un cadre structurant fondamental – puisque c'est le respect des règles qui garantit l'appartenance à un groupe – même s'il induit aussi un certain nombre de conflits...

« La cour est un espace où les liens sont mouvants, remarque Julie Delalande, anthropologue de l'enfance et de la jeunesse, auteure de *La récré expliquée aux parents*. On est copain parce qu'on



À VOIR (OU REVOIR) :
le documentaire de Claire Simon, réalisé en 1998, *Récréations*, qui « ausculte » les cours de récréation des écoles de maternelle : www.claresimon.fr/recreations.html.

joue toujours ensemble, mais il suffit qu'un événement (une absence, une envie de jouer à autre chose, un souhait de modifier les règles du jeu ou d'inverser les rôles) vienne rompre cette fidélité dans le jeu pour que l'équilibre de la relation soit remis en cause. »

Une transmission culturelle « entre pairs »

À cette dimension sociale – j'apprends à vivre avec les autres et à faire société – s'ajoute bien sûr la dimension culturelle. « La récré est aussi un temps privilégié pour la construction identitaire au sens de l'identité culturelle, remarque Julie Delalande. Les enfants s'y transmettent, toujours grâce au jeu, une culture "entre pairs", c'est-à-dire une culture enfantine qui renforce leur sentiment d'appartenance au groupe. »

Une transmission fondée sur le triptyque « observation, imitation, participation » qui contribue à la construction identitaire de chacun, et s'inscrit bien souvent dans une tradition quasi ancestrale... « C'est toujours un étonnement pour les observateurs des cours de récré de voir à quel point les jeux d'antan – la marelle, les billes, etc. – sont toujours d'actualité, remarque Christine Brisset. De nombreuses raisons à cela, mais l'une des principales est sans doute le regard positif et compréhensif des adultes, renforçant ainsi l'estime de soi des enfants et leur motivation à se les approprier et à les perpétuer. »

Quand les personnalités se dessinent

Le jeu, décidément central, est aussi le moyen pour chacun de trouver sa place, de dessiner sa personnalité, se montrer parfois docile, parfois dominant, voire pourquoi pas meneur « Les leaders sont souvent des enfants qui ont une capacité de proposition assez forte dans le jeu, notamment en termes d'imagination et d'organisation : ils savent fédérer, distribuer les rôles, satisfaire chacun, remarque Julie Delalande. Bien souvent, ils sont d'ailleurs reconnus et maintenus en place par leurs pairs, même s'ils sont eux-mêmes un peu fatigués d'être leader... »

Mais si la cour permet à certains de se révéler, elle est pour d'autres synonyme de repoussoir. « Il y a des enfants qui sont effrayés par la cour de récréation, remarque Christine Brisset. Bien souvent, c'est parce qu'ils manquent de repères (l'espace est trop grand, les autres sont perçus comme hostiles). » L'une des solutions réside alors dans le tutorat entre élèves, un outil intéressant qui porte ses fruits dans la mesure où il valorise l'élève tuteur tout en rassurant l'élève tutoré.



ILS ONT DIT

« La récré est un espace qui se caractérise par la liberté qu'elle procure. C'est un temps où les enfants soufflent et se défoulent, communiquent, négocient et inventent des règles qui leur appartiennent. »

— CHRISTINE BRISSET

Maîtresse de conférences en psychologie
à l'université de Bordeaux

Et le rôle de l'adulte dans tout ça ?

Il n'empêche que la récré peut aussi être un lieu de dérapages (violences, humiliations, harcèlement). « Le rôle de l'adulte est un rôle de contenance, indique Christine Brisset. Tout en respectant leur liberté, il doit garantir aux enfants un sentiment de sécurité. » Comment ? En intervenant ni trop tôt... ni trop tard. Il y a par exemple, dans la cour, les bagarres « pour de faux », qui ne nécessitent aucune intervention et les bagarres « pour de vrai » qui appellent une vigilance. « Dans la cour, il y a des moments où c'est dur, comme dans la vie, et c'est à l'enfant de comprendre comment il doit faire pour se sortir de cette situation, observe Christine Brisset. Néanmoins, il y a certaines limites à respecter : de mon point de vue, à partir du moment où un enfant souffre, l'intervention d'un adulte s'impose. » Quitte à revenir en classe sur certaines notions (l'empathie, les moyens de résoudre un conflit, la verbalisation des émotions) pour provoquer éventuellement des prises de conscience, et garantir un climat scolaire de qualité...



LA COUR DE RECREATION ILLUSTRE

la séparation des sexes à l'école, notamment en primaire, par la place qu'occupent les filles et les garçons : les garçons au large et au centre, les filles sur le côté. C'est ce que révèle l'Unicef, dans les résultats de sa 4^e consultation nationale des 6-18 ans consacrés aux inégalités entre filles et garçons.

En pratique

Liens utiles

Radio

- Réécouter le podcast Cours d'égalité à la récré sur France Culture, émission Le Magazine de la rédaction du 30 mars 2018.

Recherche

- Filles et garçons à l'heure de la récréation : la cour de récréation, lieu de construction des identifications sexuées, une enquête de Sophie Ruel, docteure en sciences de l'éducation : centre-hubertine-auclert.fr

Décryptage

Le livret scolaire unique

Accessible en ligne, le livret scolaire unique suit votre enfant depuis le CP, et jusqu'à la 3^e. Il recense ses acquis et ses progrès scolaires.

Illustration : DAVID LORY

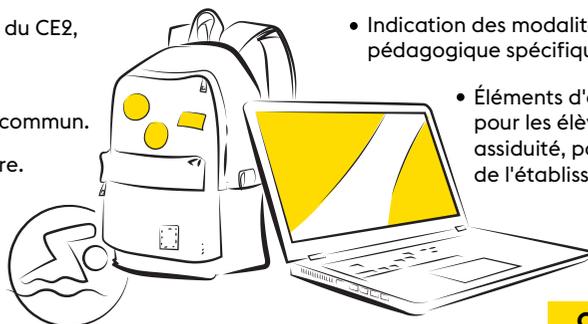
Que contient-il ?

- Des bilans périodiques pendant l'année scolaire de l'élève : évaluations par matière et appréciations des enseignants.
- Des bilans de fin de cycle : à la fin du CE2, de la 6^e, et de la 3^e : évaluation par compétences.
- L'attestation de maîtrise du socle commun.
- Les attestations de sécurité routière.
- Les attestations de prévention et secours civiques.
- L'attestation « savoir nager ».



Quelles données à caractère personnel sont mentionnées ?

- Nom, prénoms de l'élève, date de naissance, identifiant national élève (INE).
- Nom, prénoms, adresse des parents et/ou des responsables légaux.
- Détail des établissements fréquentés.
- Indication des modalités d'accompagnement pédagogique spécifiques mises en place.
- Éléments d'appréciation sur la vie scolaire pour les élèves du collège exclusivement : assiduité, ponctualité, participation à la vie de l'établissement.



Pendant combien de temps les informations sont-elles conservées ?

L'accès aux bilans périodiques et aux bilans de fin de cycle de votre enfant est ouvert pendant toute la durée du cycle et une année au-delà, puis ils sont supprimés. L'établissement scolaire les archive pendant dix ans.



Qui y a accès ?

Les destinataires des informations recueillies sur l'application du Livret scolaire unique sont le directeur d'école ou le principal de collège, les enseignants et vous, ainsi que les agents habilités des services statistiques académiques et ministériels.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.



Comment consulter le livret de son enfant ?

Un identifiant et un mot de passe vous sont remis par l'établissement scolaire pour accéder à l'application du Livret scolaire unique via le portail Scolarité services.



L'AVIS DE LA FCPE

Rebaptisé « livret scolaire unique » en 2016, cet outil de suivi des acquis scolaires des élèves a remplacé le très complexe « livret personnel de compétences ». **Surnommée « usine à cases »,** la version 2008-2016 a donné des cheveux blancs aux enseignants, qui avaient d'innombrables items à cocher. De fait, il était incompréhensible par ceux qui ne détiennent pas les codes et le jargon des professeurs, c'est-à-dire les parents. Saluons donc l'arrivée de cette nouvelle **version simplifiée et plus lisible,** même si une critique peut être faite sur les bilans

périodiques avec une évaluation par notes au collège plutôt que par compétences. La mise en ligne du livret scolaire semble par ailleurs poser quelques soucis à l'Éducation nationale, puisque de nombreux parents n'ont **pas encore reçu leurs codes** pour accéder à son contenu sur Internet. Dommage car tout l'intérêt aurait pu résider dans le suivi en temps réel des progrès ou difficultés de son enfant. La bonne nouvelle, c'est que le travers du tout-numérique, c'est-à-dire déshumaniser les relations parents-professeurs, ce n'est pas pour demain !

Regards croisés

L'école a-t-elle le devoir de protéger les données des élèves ?

L'Éducation nationale collecte une grande quantité de données numériques relatives aux activités des élèves. Se pose alors la question de leur protection et du respect des droits fondamentaux des citoyens, à plus forte raison s'agissant d'enfants.

Propos recueillis par MICHÈLE FOIN



GILLES DOWEK
Chercheur en informatique

Directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), président du conseil scientifique de la Société informatique de France, Gilles Dowek s'intéresse de près aux questions d'éducation.

“ Nous essayons de faire émerger la notion de “données pédagogiques”, au même titre que celle de “données médicales”

GILLES DOWEK

Depuis quand l'Éducation nationale prend-elle conscience de l'importance de protéger les données des élèves ?

Gilles Dowek : Pendant très longtemps, l'Éducation nationale s'est montrée très peu vertueuse sur cette question. Ce sujet était quasiment inexistant au sein du ministère. D'énormes progrès sont intervenus très récemment. À l'origine de cette prise de conscience : une consigne donnée en 2017 par le directeur du numérique pour l'Éducation dans laquelle il incitait les cadres de l'Éducation nationale à utiliser les services numériques des géants du web – Amazon, Google, etc. – sans véritable contrôle. L'affaire a pris beaucoup d'ampleur. Plusieurs organisations, dont la FCPE, la Ligue des droits de l'homme et la Société informatique de France, ont co-signé une lettre ouverte de protestation qui a fait réagir le ministère.

Jean-Marc Merriault : Jusqu'à présent, on considérait la donnée comme un élément d'évaluation et d'accompagnement des politiques publiques, mais très peu comme un outil au service de la pédagogie. Il y a aujourd'hui un changement de paradigme avec l'apparition de nouveaux outils, tels que l'analyse de l'apprentissage, dans le but de comprendre et d'optimiser l'apprentissage. À travers cela, l'importance de la protection des données ne s'est jamais autant posée. D'autant plus dans le contexte du règlement général de la protection des données (RGPD), ce règlement européen qui s'est imposé à l'ensemble des États, et qui nous oblige à protéger les données personnelles. L'école ne peut pas rester en dehors de ce champ.

Quels sont les risques encourus ?

G.D. : Le risque, c'est qu'un jour, dans dix ou vingt ans, quelqu'un puisse ressortir votre copie d'évaluation de CE1 et prétexter que vous faisiez tellement de fautes d'orthographe qu'il est impossible de vous recruter. Nous essayons de faire émerger la notion de « données pédagogiques », au même titre que celle de « données médicales ». Si vous avez une tumeur au cerveau, cette information vous regarde. Elle n'a pas à être rendue publique à votre insu. Les données pédagogiques – les notes, les appréciations des enseignants, les mots sur le carnet – n'ont pas à l'être non plus. L'enseignant devrait être soumis au même devoir

de réserve que le médecin. Or, il n'y a pas de cadre juridique pour régir ces données.

J-M.M. : Le réseau académique des délégués à la protection des données est maintenant structuré. On a pu réaliser un certain nombre de formations. Mais les enseignants n'ont pas tous conscience de l'importance de la protection des données. Nous avons donc un vrai travail à mener auprès d'eux, qui sont les premiers à capter la donnée des élèves. Ils doivent savoir où est stockée cette donnée et à qui elle sert, et prendre conscience qu'un service gratuit signifie forcément son exploitation.

Les garanties d'anonymisation données par le ministre dans le cadre des évaluations de CP et CE1, dont les résultats ont été stockés en Irlande sur des serveurs d'Amazon, vous semblent-elles suffisantes ?

G.D. : Pas du tout ! L'anonymisation ne se limite pas à supprimer le nom d'un élève. Je ne sais pas exactement sur quelles informations porte le numéro d'identification de l'élève, mais si vous avez l'établissement d'origine, et que celui-ci compte deux CE1, la personne est déjà localisée parmi un ensemble de cinquante élèves. Il suffit qu'elle écrive au féminin ou au masculin et cela réduit l'ensemble à vingt-cinq. Pour peu qu'elle écrive qu'elle s'est cassée la jambe, et vous savez qui c'est ! On ne sait pas non plus quel contrat lie l'Éducation nationale avec Amazon. Qu'est-ce qu'Amazon peut faire de ces données ? Sur quelle durée doivent-ils les conserver et au bout de combien de temps doivent-ils les détruire ? Un comité d'éthique devrait pouvoir viser ce contrat. Il ne s'agit pas de faire un procès d'intention, ce n'est pas forcément mal fait, mais la question mérite d'être posée.

J-M.M. : Le contrat a été passé par la direction des statistiques de l'Éducation nationale (Depp) avec un prestataire qui effectue un grand nombre d'évaluations en Europe. Compte tenu de la masse de données, il a décidé d'avoir recours à Amazon pour le stockage. Dans le cadre d'un marché de prestation, nous ne pouvons pas interférer sur ce choix. Lorsque les données sont arrivées chez Amazon, elles n'étaient plus en lien avec l'identité de l'élève. Nous savons qu'il est très difficile d'anonymiser des données. C'est un élément fort de la protection, mais cela ne peut en être l'élément majeur. Il faut surtout se demander quel type de données nous pouvons héberger ailleurs. La direction des statistiques s'est donc assurée que toutes ces données ne puissent pas être réutilisées dans un autre cadre. La synchronisation de l'identité avec les résultats et leur traitement ont quant à eux été effectués sur les serveurs de la Depp, dans les locaux du ministère.

Les actions entreprises pour garantir la protection des données des élèves vous semblent-elles aller dans le bon sens ?

G.D. : Le ministre a nommé un délégué à la protection des données et a annoncé la formation d'un comité



JEAN-MARC MERRIAUX
Directeur du numérique pour l'éducation

Ancien directeur du réseau Canopé, Jean-Marc Merriault a été nommé le 27 avril 2018 à la tête de la direction du numérique pour l'éducation des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en remplacement de Mathieu Jeandron.

d'éthique. Le fait que l'Éducation nationale se pose cette question et donne ce type de réponse, c'est plutôt bien ! Il faut le saluer. L'Éducation nationale a cette culture de l'urgence, et travaille toujours à la dernière minute, quel que soit le sujet ! Monter un comité d'éthique, c'est parfois compliqué... et je ne suis pas étonné qu'il mette du temps à se mettre en place. Quant au délégué à la protection des données, c'est une bonne idée, car il faut une personne qui travaille à la mise en œuvre des recommandations du comité d'éthique.

“
Nous devons avoir
l'assurance que
les traces
d'apprentissage ne
seront pas utilisées
à d'autres fins.”

JEAN-MARC MERRIAUX

J-M.M. : Il s'agit de mieux protéger pour mieux valoriser. Pour les données à caractère personnel, le RGPD nous donne un certain nombre d'outils. Pour les traces d'apprentissage, en revanche, cela pose un certain nombre d'enjeux technologiques dont la capacité à anonymiser, ou à chiffrer les données. Nous devons avoir l'assurance que ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins. Nous réfléchissons donc à un code de conduite, un des outils du RGPD, pour définir un cadre spécifique avec les partenaires et les acteurs de l'école. Il s'agira d'identifier les critères de protection et de sécurisation de ces données, auxquelles l'ensemble des acteurs devra se plier. Leur certification passera par le respect de ce code de conduite et des audits pourront être menés en lien avec l'importance du service proposé et sa dissémination.



EN SAVOIR PLUS :

Internet Un état des lieux de la gestion des données numériques à caractère personnel au sein de l'Éducation nationale : www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000536/index.shtml



Des avocats face aux élèves pour parler droits et devoirs

En octobre dernier, s'est tenue la première édition de la **Journée du droit** dans les collèges. Rencontre, au collège Daniel Mayer à Paris, entre une avocate et de jeunes adeptes des réseaux sociaux.

Texte : MARIANNE PEYRI

“ Vous n’avez qu’à imaginer que nous sommes trente petits juges », rétorque une élève à l’intervenante qui

confesse être « plus impressionnée de parler devant une classe de 5^e que de plaider devant un juge ». Un sourire naît sur les lèvres. Le contact est établi. L’intervention au sein d’une classe est une première pour Marie-Hélène Fabiani, avocate à la cour de Paris. À l’image de centaines d’autres avocats, elle a souhaité participer, le 4 octobre dernier, à la 1^{re} édition de la Journée du droit dans les collèges.

Initié par le Conseil national des barreaux, en partenariat avec le ministère de l’Éducation nationale et InitiaDroit, cet événement visait à sensibiliser les élèves aux droits et devoirs de chacun. Avec comme premier cheval de bataille, en écho à la hausse constatée du cyber-harcèlement, la thématique des réseaux sociaux. Ainsi, en octobre dernier, 1 500 collèges en France ont pu bénéficier d’échanges entre élèves de 5^e et des avocats professionnels. Au collège Daniel Mayer, dans le 18^e arron-

dissement à Paris, Emmanuel Daveau, professeur d’histoire-géographie a, lui, sauté sur l’occasion. « Les questions de droit, du fonctionnement de la justice, sont abordées en 4^e juste sous forme d’initiation. Un échange avec un professionnel m’a paru intéressant car rien ne vaut la relation humaine pour faire passer, de façon concrète, des notions de droit, notamment sur ce thème des réseaux sociaux qui concerne particulièrement les élèves ».

Droit à la vie privée, droit à l’image...

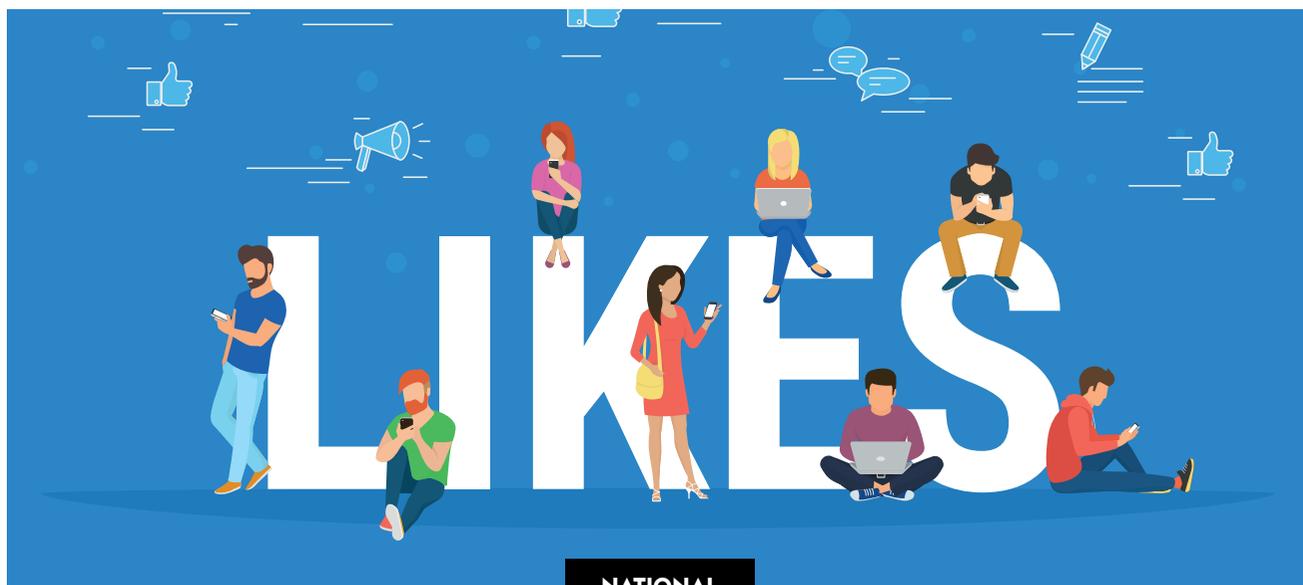
Ainsi, pendant deux heures, Marie-Hélène Fabiani a enchaîné les cas pratiques sur le droit à l’image, la liberté d’expression, les questions de vie privée avec des exemples de diffusion de photos d’un élève à son insu sur Snapchat, Facebook ou autres réseaux, la tenue de propos injurieux ou diffamatoires sur un compte public ou privé, la demande de droit à l’oubli... « Globalement, les élèves ont conscience des questions de diffamation mais sur le droit à l’image, beaucoup ignoraient que la publication d’une photo d’un copain, même sans penser à mal, peut avoir des

conséquences, d’où l’importance de les accompagner et de rappeler des limites qu’ils ont du mal à évaluer », estime ainsi leur professeur Emmanuel Daveau. Beaucoup d’élèves – avec certains inscrits sur les réseaux sociaux avant l’âge légal de 13 ans –, ont également découvert la notion de « contrat » avec un engagement de leur part sur des conditions générales que la plupart du temps, ils ne lisent pas. « Ils ne connaissent pas non plus les pénalités encourues sur le cyber-harcèlement. Ils savent qu’ils peuvent être exclus du collège mais ignorent que cela peut constituer une infraction pénale », ajoute Marie-Hélène Fabiani, qui a eu à cœur de pointer les conséquences parfois dramatiques du harcèlement sur un jeune, notamment lorsqu’il est amplifié par les réseaux sociaux. « Mais globalement ces élèves avaient des réflexions très sensées et beaucoup de curiosité. Il y avait une grande appétence de pouvoir poser des questions à un professionnel ».

+ EN SAVOIR PLUS :
Internet.journeeedudroit.fr ;
cnb.avocat.fr ; initiadroit.com

Nos actions

Facebook lance **un Fonds pour le civisme en ligne.** Raymond Artis, président de la FCPE, intègre le comité d'experts chargé de sélectionner les lauréats.



Les réseaux sociaux, un enjeu pour tous les parents

Texte : ALEXANDRA DEFRESNE

Les 13-19 ans passent en moyenne 13h30 par semaine sur Internet¹. Si leur activité principale est d'« écouter de la musique », les adolescents sont aussi des grands consommateurs de réseaux sociaux. Le podium est détenu par Facebook (78% des adolescents sont inscrits), puis Twitter (25%) et Instagram (14%). Côté messageries instantanées, ils sont 42% à utiliser régulièrement Facebook Messenger, et 23% Snapchat. Bref, les jeunes sont hyperconnectés. Et si les écrans sont une formidable fenêtre sur le monde, ils peuvent être aussi sources de soucis multiples : cyber-harcèlement, exposition à des images violentes, publication de propos injurieux, racistes, homophobes...

« Univers extraordinaire pour échanger avec ses pairs, les réseaux sociaux présentent aussi des risques pour les adolescents, qui traversent une période de fragilité, de questionnements et de besoin de transgression. Les parents, quelle que soit leur connais-

sance des différentes plateformes existantes, peuvent être les premiers interlocuteurs pour accompagner leurs enfants. Il s'agit là d'un enjeu de société dont l'ensemble des citoyens doit se saisir », affirme Raymond Artis. Et c'est dans cet objectif, que le président de la FCPE nationale a accepté la proposition de Facebook d'intégrer le comité d'experts de son nouveau Fonds pour le civisme en ligne. À ses côtés entre autres : Frédéric Potier, le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DIL-CRAH) et le pédopsychiatre Patrice Huerre.

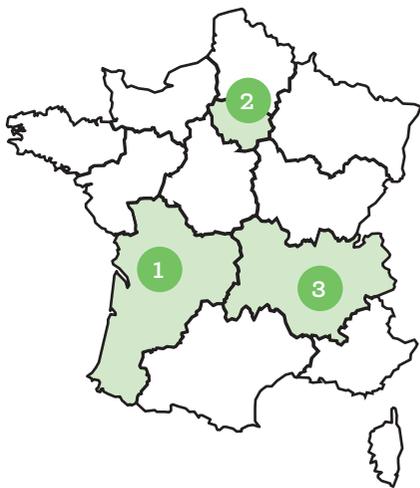
Un million d'euros de financement

Lancée le 7 novembre dernier, cette initiative vise à soutenir des projets innovants dans la promotion de comportements responsables en ligne. D'un montant total de 1 million d'euros en 2019, le fonds sera réparti en deux catégories : « le Grand Prix », avec un

financement de 200 000 euros, et « le Prix Projets », entre 10 et 12 chaque année, avec une dotation allant jusqu'à 80 000 euros par projet. Jusqu'au 15 décembre 2018, toutes les organisations souhaitant faire d'Internet un espace sûr pour tous peuvent répondre à l'appel à candidatures. Les projets lauréats seront dévoilés le 5 février 2019 à l'occasion du Safer Internet Day porté en France par Tralalere. Seule contrainte pour postuler : que les projets respectent les trois champs d'action retenus. La lutte contre le harcèlement bien sûr, la lutte contre les discours de haine, et enfin, le développement de l'esprit critique. Aider à faire preuve de plus de discernement sur ce qui est diffusé sur Internet et partager des contenus de façon responsable constituent des enjeux éducatifs essentiels.

(1) Source : Ipsos 2015.

+ EN SAVOIR PLUS :
[Internet fb-france-civisme.com](http://Internet.fb-france-civisme.com)



1

DEUX-SÈVRES

Quand les parents ont la main verte...



Au collège Fontanes, à Niort, parents FCPE, élèves et enseignants ont trouvé une bien jolie manière de faire vivre la coéducation. Il y a trois ans, ils se sont tous retroussé les manches pour transformer une cour laissée en friche en un jardin écologique et pédagogique. Après un gros travail de débroussaillage, les élèves ont donc pu commencer à jouer les apprentis jardiniers. Des ateliers ont lieu le midi pour planter, entretenir et récolter. Et lors de certaines ouvertures du jardin les samedis, les parents viennent donner un coup de main aux enfants. L'occasion aussi d'échanger des conseils avec Franck Jacopin, animateur de l'association Vent d'Ouest. Dernier petit plus de l'initiative : fraises, framboises, tomates, betteraves, aubergines, fèves, radis, et aromates sont partagés au fil des saisons.



EN SAVOIR PLUS :

Internet facebook.com/LeJardindeFontanes79/

2

PARIS

Le ras-le-bol face aux cartables trop lourds



Selon les professionnels de santé, un cartable ne devrait pas excéder 10 % du poids de l'enfant. Or, à en croire les pesées organisées depuis des années par les militants de la FCPE, la plupart des sacs des collégiens pèsent en moyenne 8,5 kg. Environ deux fois trop lourds donc ! Et malgré de nombreuses alertes, rien ne change.

La FCPE Paris a décidé de prendre de nouveau ce sujet à bras-le-corps cette année. Le 19 septembre dernier, lors d'une assemblée générale extraordinaire, les conseils locaux se sont prononcés à l'unanimité pour dénoncer le poids excessif des cartables des élèves parisiens. Une opération de pesée devant les

établissements a donc été lancée. Pour aider les parents d'élèves à organiser ces rendez-vous, le conseil départemental a mis à disposition des adhérents un kit clés en main : un kakémono pour annoncer la date de la pesée, une affiche à télécharger, des exemples de relevés...

Casiers et double jeu de manuels

Les objectifs sont multiples : établir un diagnostic de la situation collège par collège, permettra à la FCPE Paris comme aux parents élus dans les conseils d'administration, d'identifier et d'évaluer les pratiques de chaque établissement (fournitures demandées, outils numériques, organisation des enseignements...). Quantité d'informations qui serviront à exiger des mesures concrètes : des fournitures plus légères, des casiers pour tous les élèves, l'achat d'un double jeu de manuels scolaires pour permettre aux collégiens d'en avoir un dans leur établissement et un autre à la maison.



RETROUVEZ PLUS DE DÉTAILS sur fcpe75.org

3

RHÔNE

Grâce à la FCPE, la mairie réétudie les dossiers



250 000

EUROS SONT MOBILISÉS annuellement par la ville de Lyon au titre de l'aide à l'intégration scolaire.

« Nous vous interpellons sur votre décision injuste et dépourvue d'humanité

de ne plus verser l'aide à l'intégration scolaire aux familles logées de façon précaire et temporaire en dehors de Lyon, dont les enfants sont scolarisés dans les écoles lyonnaises ». Grâce à sa lettre ouverte du 17 octobre dernier, la FCPE du Rhône et de la métropole de Lyon a réussi à obtenir que l'ensemble des 700 dossiers de bénéficiaires de cette aide soient réétudiés. Zorah Ait-Maten, adointe aux Affaires sociales, a reconnu quelques « ratés » et promis de reconsidérer chaque situation. Selon la FCPE, les services ont tenu compte des revenus des hébergeants pour évaluer les droits des familles hébergées par des tiers, alors que ces tiers ne sont pas tenus de subvenir à leurs besoins.



EN SAVOIR PLUS :

Internet fcpe69.fr

Portrait



Espèce en voie de disparition, le médecin scolaire joue pourtant un rôle majeur dans le système éducatif. Après vingt-cinq ans de carrière, **Marianne Barré n'a toujours pas perdu la flamme.**

Nul n'est irremplaçable, et pourtant...

Propos recueillis par ALEXANDRA DEFRESNE

66

Un profil typique dans la profession

« J'ai toujours voulu être médecin généraliste, médecin de famille comme on dit. Parce que c'est de l'humain. Je n'ai jamais envisagé de faire autre chose. Ça fait partie des idéaux que vous avez quand vous êtes jeune, je crois. Mais c'est un peu par hasard finalement que je me suis engagée dans la médecine scolaire. Un jour, après mon emménagement à Montargis dans le Loiret, je suis tombée sur une petite annonce dans le bulletin départemental de l'Ordre des médecins, j'ai postulé, j'ai été recrutée et j'ai rapidement obtenu le concours. » Dans le service, il y a deux postes de titulaire. La jeune femme s'occupe du remplacement du premier, mais au bout de quinze jours, l'autre collègue part à son tour. Elle se retrouve seule, complètement isolée. L'anecdote que raconte Marianne Barré, médecin de l'Éducation nationale, et secrétaire générale du SNMSU-Unsa, remonte à vingt-cinq ans ! Aujourd'hui, le contexte est pire encore. « Oui, j'ai

57 ans, c'est l'âge moyen du médecin scolaire de secteur. Je suis tout à fait représentative. Nous sommes moins de 1000 médecins de l'Éducation nationale pour 12 millions d'élèves ! » Une sacrée responsabilité. D'autant que bon nombre de leurs missions relèvent uniquement de leur compétence. « Prenons un exemple tout simple, poursuit la fonctionnaire. Quand un élève est atteint de troubles de l'apprentissage, nous sommes les seuls "habilités" à délivrer un certificat pour la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), et capables de proposer des aménagements spécifiques pour l'enfant en concertation avec les équipes pédagogiques. De fait, la pénurie de médecins place certains parents dans des situations extrêmement pénibles ». Autre tâche un peu moins connue encore : la délivrance d'une autorisation spécifique, par le médecin scolaire, pour les mineurs en formation professionnelle. « Dans ce cadre, les jeunes sont parfois amenés à manipuler des machines dangereuses. Sans notre accord, c'est interdit. Ce sont des travaux réglementés qui nécessitent une visite de notre part dans les ateliers, et il est difficile de la déléguer à quelqu'un d'autre ».

Une carrière en constante évolution

La variété de l'activité a toujours passionné Marianne Barré, et c'est aussi ce qui l'a poussée à rester au sein de l'Éducation nationale. Elle voudrait la voir davantage mise en exergue pour inciter les plus jeunes à prendre la relève. « Certes, je pense que le nerf de la guerre, c'est l'argent. Nous sommes les médecins salariés les plus mal payés, si l'on compare nos grilles avec celles de la protection maternelle et infantile ou de la médecine du travail, poursuit-elle. Mais la particularité de la médecine scolaire, c'est aussi l'évolution de notre métier dans le temps. Sur le handicap, par exemple, c'est le jour et la nuit. Quand j'ai commencé en 1993, les premières classes d'intégration scolaire ont vu le jour. Puis, l'intégration individuelle des enfants a aussi été développée. Les parents qui ont refusé que l'on oriente leur enfant dans un institut médico-éducatif dès la maternelle pour ne plus jamais en sortir ont fait bouger les lignes. Grâce à leur vécu, nous nous sommes aperçus que cette pratique ne correspondait pas aux besoins des enfants. Notre façon d'instruire les dossiers a dû changer. Et en quelques années, nous avons fait de grands bonds en avant. C'est extrêmement gratifiant ».

”



EN SAVOIR PLUS :

Internet Site du Syndicat national des médecins scolaires et universitaires : snmsu.unsa-education.org